

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
 4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2011/47

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	39

L'An deux mille onze et le mardi 12 juillet à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 6 juillet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Casino des EAUX-BONNES, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, AUSSANT, DOUMECQ, CASADEBAIG Didier, BELESTALBOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, LE GALLOU, MARTIN, CARRERE, DAGUERRE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, BOUSQUET, BOUSSOU, POEYMARIE, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames MOUNAUT, CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, TOUTU, SOULE, CASENAVE.

Présent(s) suppléant(s) : M. MOUNAUT Pierre (représentant Robert CASADEBAIG)
 M. GASSIE Henri (représentant Francis LAUR)

M. SARTHE donne procuration à M. CAMBOT
 M. CASADEBAIG Robert donne procuration à M. MOUNAUT Pierre

Secrétaire de séance : M. BOUSSOU Jean

VOTE : à l'unanimité

Objets : FINANCES – Etudes réalisées entre 1996 et 2010 : amortissement ou intégration

Le Président informe qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu d'intégrer aux travaux qui leur sont liés, les frais d'études. Le respect de ce schéma comptable permet en outre de transférer ces charges dans le champ des dépenses d'investissement éligibles au FCTVA.

Ainsi, les frais d'études (compte 2031) sont virés au compte d'immobilisation en cours (23) par opération d'ordre budgétaire, lorsque les travaux de réalisation des équipements projetés sont entrepris. A ce titre, elles deviennent des dépenses accessoires à la réalisation d'immobilisations, donnant lieu à attribution du FCTVA, au même titre que les dépenses de travaux.

Si les études et les frais d'insertion ne sont pas suivis de réalisation d'investissements, les frais correspondants sont alors amortis sur une période de 5 ans.

Le Président présente les études réalisées entre 1996 et 2010.

REÇU

le 18 JUL. 2011

SOUS-PRÉFECTURE
 OLORON STE MARIE

Biens amortissables	Inventaire n°	Durée	Année	Coût	Amorti N-1	Amorti N	Total amorti	Reste à amortir	Etude à intégrer en 2011 car suivie de travaux	Etude à intégrer plus tard car va être suivie de travaux
EXPERTISE CHEMIN DE RANDONNEES	2031	5	2009	4 000,00			0,00	0,00	4 000,00	
PLAN DE GESTION DU SITE LAC	24600-7	5	2002	27 258,19		5 451,64	5 451,64	21 806,55		
AUDIT THERMAL EAUX-BONNES/EAUX	28100-12	5	1997	8 218,25		1 643,65	1 643,65	6 574,60		
AUDIT THERMAL EAUX-BONNES/EAUX	28100-13	5	1997	8 218,25		1 643,65	1 643,65	6 574,60		
AUDIT THERMAL EAUX-BONNES/EAUX	28100-13/1998	5	1998	10 957,67		2 191,53	2 191,53	8 766,14		
REHABILITATION SENTIER EB/EC	28100-13/2001	5	2001	5 398,76		1 079,75	1 079,75	4 319,01		
EXPERTISE TOUR DE LA	28100-23	5	2001	3 353,88			0,00	0,00	3 353,88	

WALLEE										
ETUDE INTERPRETATION	28100-301	5	2003	8 537,15		1 707,43	1 707,43	6 829,72		
VALORISATION PATRIMOINE	28100-44	5	2002	2 134,28		426,86	426,86	1 707,42		
ETUDE TOURISME VALLEE OSSAU	28100-100	5	2008	5 740,80		1 148,16	1 148,16	4 592,64		
ETUDE ECONOMIQUE	82	5	2008	28 704,00			0,00	0,00		28 704,00
ETUDE DE VALORISATION PAYSAGIS	28100-1/1996	5	1996	13 634,31		2 726,86	2 726,86	10 907,45		
ETUDE DU MILIEU	28100-4/2000	5	2000	40 060,01		8 012,00	8 012,00	32 048,01		
PLAN LOCAL DE RANDONNEES	102	5	2010	26 987,74			0,00	0,00		26 987,74
DEMOLITION INCINERATEUR ARUDY	103	5	2010	19 815,33			0,00	0,00	19 815,33	
TOTAL				213 018,62	0,00	26 031,53	26 031,53	104 126,14	27 169,21	55 691,74

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE que les frais d'études non suivies de réalisations d'investissement portés au compte 2031 pour un montant total de 130 157,67 € seront amortis sur une durée de cinq et donneront lieu à l'émission d'un titre au compte 28031 et d'un mandat au compte 6811 s'élevant à 26 031,53 € après ouverture des crédits sur le budget 2011 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-26 032,00
		28031 (040) : Frais d'études	26 032,00
			0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investissement	-26 032,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	26 032,00		
	0,00		

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

PRECISE que les frais d'études suivies de réalisations d'investissement portés au compte 2031 seront intégrées au chapitre 041 « Opérations patrimoniales », chapitre dédié aux opérations d'ordre budgétaire.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis COUROUAU

REÇU

le 18 JUL. 2011

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE